

LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE A L'ÉPOQUE DE PÉRICLES (V^{ème} siècle avant J.C.)

Rappel : Démocratie : du grec ' Demos ' peuple et "Kratos " pouvoir Régime politique ou le pouvoir appartient au peuple

Les citoyens participent à l'*Ecclésia* qui est l'assemblée de tous les citoyens. Cette assemblée se réunit sur l'Agora. L'Ecclésia élit les *magistrats*, décide de la guerre, vote l'ostracisme, vote les lois.

L'*Ecclésia* élit les 10 *stratèges* (magistrats) qui sont chefs de la flotte et de l'armée.

L'*Héliée* est un tribunal de 6000 juges tirés au sort parmi les citoyens volontaires. Son rôle est de rendre la justice. Les juges sont répartis en groupes. Leur fonction est annuelle.

La *Boulè* est un conseil de 500 citoyens (50 permanents par roulement). Les bouleutes sont tirés au sort parmi les citoyens volontaires. Leur fonction est annuelle. Leur rôle est de préparer et exécuter les lois et de contrôler les magistrats.

Au V^{ème} siècle avant J.C., Athènes compte 400 000 habitants :

- 200 000 esclaves,
- 80 000 métèques,
- 120 000 athéniens (dont 80 000 femmes et enfants des citoyens et 40 000 citoyens).

Le citoyen est un homme majeur (+ de 18 ans), né de père et de mère athéniens.

Périclès créa des indemnités pour permettre aux plus pauvres de siéger à la *Boulé* et à l'*Héliée* (mais il n'y en a pas pour l'Ecclésia). Cette démocratie apparaît alors comme un modèle dont les citoyens étaient fiers. Mais ce système coûtait cher. Pour le financer, Périclès fit utiliser une part du tribut de l'empire. Le progrès de la démocratie est donc passé par la domination sur d'autres grecs.